

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 15 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TRAMIER Claire.

Etaient présents : TRAMIER Claire, DOUAUD Alice, DORNER Yoann, BRÉTÉCHÉ Christine, MÉNAGER Stéphane, MOINAUD Hervé, AUTHIER Maxence, BALBINE Isabelle, BRASSET Anne, ANDREY Eva, JARRY Stéphane CHANTEAU Ghislaine, PRODEAU Pascal.

Absentes excusées : LEFEVRE Nathalie (procuration PRODEAU Pascal), DENIAUD Myriam.

Monsieur DORNER Yoann a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2020.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Subvention exceptionnelle à une association

Madame la Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'amicale laïque pour le spectacle de Noël.

Les conditions sanitaires n'ayant pas permis à l'association de faire d'actions lucratives dans le courant de l'année passée, il est proposé de financer à 50% le montant du spectacle s'élevant à 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'amicale laïque, et autorise Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Modification des statuts du SYDELA

Madame la Maire explique aux membres du Conseil municipal que la commune doit approuver une modification des statuts du SYDELA, due à :

- L'adhésion d'une nouvelle intercommunalité, CAP ATLANTIQUE au SYDELA à compter du 01/01/2021,
- l'intégration de la commune de Villeneuve-en-Retz à la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz qui modifie l'EPCI de rattachement de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

Procédure de reprise des habitations abandonnées

Madame la Maire rappelle les objectifs de campagne de l'équipe municipale en termes d'aménagement du territoire et notamment la volonté de limiter les logements vacants dans le bourg. Etant dans l'impossibilité d'étendre le bâti hors du bourg, il est nécessaire de valoriser le bâti existant, afin d'accueillir de nouveaux habitants. Il est proposé de débattre des différentes possibilités dont la commune dispose pour reprendre les habitations abandonnées et/ou mettre fin à une situation d'abandon manifeste, d'un immeuble menaçant ruine ou de bien vacant sans maître.

La commission urbanisme se réunira afin d'étudier les actions possibles à mettre en œuvre pour que les habitations abandonnées soient à nouveau en état d'être habitées.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Yoann DORNER rapporte la présentation d'une étude stratégique sur le tourisme en périmètre Estuaire et Sillon.
- Demande d'un habitant à une participation financière pour une haie partagée sur domaine voirie privé/public.
- Bulletin municipal à distribuer.
- Arrivée de Peggy LUCAS pour le poste d'agent d'accueil à mi-temps depuis le début du mois. Elle est en formation sur les sujets divers d'accueil. La personne recrutée pour le poste de secrétaire de mairie arrivera le 1^{er} mars.
- Prochain Conseil municipal le 12 février 2021. Seront étudiés le budget et les diverses orientations budgétaires + taxes.
- Permanence des élus : faible fréquentation mais maintien souhaité.
- Nouveau site internet de la commune en ligne. Sera amené à évoluer car beaucoup de possibilités.
- Une opération de broyage des branches récupérées suite à l'entretien réalisé sur les haies en bordure des routes et chemins communaux est envisagée afin de dégager l'espace de stockage des déchets verts de la commune.
Un appel aux élus volontaires est fait pour organiser ce broyage. Dès que la date sera fixée, un mail sera envoyé pour solliciter les volontaires.

Fin à 22h30.